

Le 10 juin 2019

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 10 juin 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

1- Mme Nathalie Naud	4- Mme Jeanne Noreau
2- M. Martin Jacobs	5- M. François Trottier
3- M. Mario Denis	6- M. Michel Bertrand

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

**(19-06-133) Ordre du jour**

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour en retirant le point #8 de la section urbanisme et développement économique.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Fait saillants (rapport) du maire à propos de l'année 2018**

Le maire Michel Blackburn dépose et fait lecture des faits saillants pour l'année 2018 tel que requis par la loi. Ledit rapport sera publié dans le prochain journal municipal Le Citoyen du 22 juillet 2019.

**(19-06-134) Procès-verbaux - Séance ordinaire du 13 mai 2019 et séances extraordinaires du 29 mai et 3 juin 2019**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019.

**QUE** ce conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues les 29 mai et 3 juin 2019.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 27 mai 2019**

M. Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 27 mai dernier.

**(19-06-135) PIIA – 15, rue Marie-Fitzbach**

**ATTENDU** la nouvelle enseigne sera apposé contre le mur ouest du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le design comprend l'inscription « École primaire du Bon-Pasteur Cap-Santé et une représentation graphique de l'école;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne mesure 152,4 cm x 182,88 cm et est faite d'aluminium peint blanc;

**ATTENDU QUE** les enseignes directionnelles servent à orienter vers ou identifier les différentes entrées de l'école (entrée principale, entrée service de garde, entrée du personnel);

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST  
PROPOSÉ Mme la conseillère Nathalie Naud  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil approuve l'installation d'une nouvelle enseigne sur le mur ouest de l'école et de 4 enseignes directionnelles sur le mur ouest et au-dessus des portes d'entrées, le tout en fonction des modèles présentés.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-136) PIIA – 29 Vieux Chemin**

**ATTENDU QUE** l'arbre à abattre est un érable à sucre;

**ATTENDU QUE** selon l'avis de M. Pierre-Olivier Loïselle, arboriculteur-élagueur, l'arbre présente plusieurs défauts importants et pourrait s'avérer dangereux compte tenu de sa proximité avec la voie publique et les habitations voisines;

**ATTENDU QUE** M. Loïselle recommande l'abattage de cet arbre;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil approuve l'abattage d'un érable à sucre dans l'emprise du Vieux Chemin, en bordure de la propriété sise au 29, Vieux Chemin.

**QUE** ce conseil exige en compensation de l'abattage la plantation d'un nouvel arbre.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Avis de motion et présentation du projet de règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie**

**AVIS DE MOTION**

Mme la conseillère Jeanne Noreau donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements uniformisés numéros RMU-2016 et RMU-2016-1 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Mme la conseillère Jeanne Noreau présente et dépose le projet de règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

**Avis de motion et présentation du projet de règlement 19-263 relatif aux droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union**

**AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Mario Denis donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal relatif aux droits exigibles et la rémunération

du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union et portant le numéro 19-263 sera adopté.

M. le conseiller Mario Denis présente et dépose le projet de règlement uniformisé numéro 19-263 relatif aux droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union.

**(19-06-137) Adoption du règlement #12-184-2 modifiant le règlement 12-184-1 concernant la constitution du CCU**

**ATTENDU** un avis de motion préalablement donné ainsi que le dépôt et la présentation du règlement lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2019,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le règlement #12-184-2 modifiant le règlement 12-184-1 concernant la constitution du CCU.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-138) Octroi de mandat – assistance technique pour un lieu d'élimination de neige – sélection d'un site**

**ATTENDU QUE** la saison de déneigement 2018-2019 a identifié une difficulté concernant la disposition de la neige dans un site autorisé;

**ATTENDU** une demande verbale de prix à la firme Norda Stelo,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un mandat à Norda Stelo pour une assistance technique dans la sélection d'un lieu d'élimination de neige pour un montant maximal de 5 996 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-139) Octroi de contrat – travaux de réfection de la conduite d'eau potable traversant la route 138 située près du 433 route 138**

**ATTENDU** un bris d'aqueduc majeur survenu en avril 2017;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la réhabilitation de la conduite ici concernée pour le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc;

**ATTENDU** des demandes de prix réalisées conformément au règlement de gestion contractuelle actuellement en vigueur,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un contrat à Forage 3D pour des travaux de réfection d'une conduite d'eau potable traversant la route 138 pour un montant maximal de 35 000\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le règlement d'emprunt # 16-225.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-140) Octroi de mandat – refonte de la carte touristique municipale (logo)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de refondre la carte touristique municipale;

**ATTENDU** une demande verbale de prix à M. Philippe Jobin, graphiste,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un mandat à M. Philippe Jobin pour la refonte de la carte touristique municipale pour un montant maximal de 4 800 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-141) Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2019**

**ATTENDU** que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12) ;

**ATTENDU** que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011 ;

**ATTENDU** que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 JUIN 2011 ;

**ATTENDU** que la Ville de Cap-Santé a pris part au renouvellement de cette entente de services selon la résolution 18-12-345 ;

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2019;

**QUE** la Ville confirme sa participation financière annuelle pour 2019 au montant de 6 824 \$.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-142) Demande MTQ – Sécurité intersection Vieux Chemin et Place de l'Église**

**ATTENDU QUE** la route 138 est sous juridiction provinciale;

**ATTENDU** les doléances de plusieurs résidents du secteur;

**ATTENDU** la visibilité déficiente à l'intersection du Vieux Chemin et de l'entrée de la place de l'Église,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil demande à Transport Québec d'analyser le caractère accidentogène de l'intersection de la place de l'Église et de la route 138.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-143) Demande MTQ – Limite de vitesse – route 138**

**ATTENDU QUE** la route 138 est sous juridiction provinciale;

**ATTENDU** les doléances de plusieurs résidents de la ville;

**ATTENDU QUE** la vitesse serait excessive dans la partie ouest de la ville à partir du haut de la côte jusqu'à l'adresse civique 662;

**ATTENDU QUE** les résidents du secteur ont observé plusieurs dépassements sur le ligne double dans ce tronçon;

**ATTENDU QUE** dans le même secteur, il y a maintenant cinq (5) résidences permanentes (rue de l'Anse);

**ATTENDU QUE** la vitesse sur la route 138 serait à réviser à la baisse,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil demande à Transport Québec d'analyser la vitesse sur la route 138 tout particulièrement en abaissant la vitesse de 90 km/h à 70 km/h et ce jusqu'à l'adresse civique 662.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-144) Autorisations de dépense**

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise l'achat d'une laveuse pour les tenues d'intervention pour un montant maximal de 8 085 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

**QUE** ce conseil autorise l'achat de quatre (4) portables pour un montant maximal de 4 000 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

**QUE** ce conseil autorise un placement publicitaire pour un montant maximal de 11 500\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

**QUE** ce conseil autorise une dépense de 5 000\$ plus les taxes applicables pour les réparations du terrain de balle et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-145) Autorisation de signature – Vente pour taxes lot 3 833 688**

**ATTENDU QU'**une procédure de vente pour non-paiement de taxes s'est tenue le 26 septembre 2016;

**ATTENDU QUE** certains immeubles ont été vendus durant cette procédure;

**ATTENDU QUE** le délai de retrait a expiré le 26 septembre 2017,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les actes notariés liés à la procédure de vente pour taxes de l'année 2016.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-146) Embauche de personnel – Stagiaire urbanisme**

**ATTENDU** la charge de travail élevée à l'urbanisme durant la période estivale,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale à établir un contrat de travail avec Mme Gabrielle Collin au poste de stagiaire à l'urbanisme pour la période de mai à septembre 2019.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-147) Embauche de personnel – Étudiant Direction des Infrastructures, de l'Environnement et de la Vie Communautaire**

**ATTENDU** un besoin de main d'œuvre identifié par la direction des Infrastructures et de l'Environnement pour la saison estivale,

**ATTENDU** un affichage de poste externe,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Jasmin Montambault pour l'entretien des terrains municipaux pour la période du 5 juin au 30 septembre 2019 et autorise le directeur Infrastructures et Environnement à signer un contrat précisant les conditions de travail d'un emploi étudiant.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-148) Embauche de personnel – Technicien en loisir**

**ATTENDU QUE** le poste de coordination du camp de jour a toujours été considéré comme un poste étudiant;

**ATTENDU QU'**il devient de plus en plus difficile de recruter des ressources correspondant au profil recherché;

**ATTENDU QU'**il devient difficile d'assurer une pérennité de main d'œuvre dans les conditions précédemment décrites;

**ATTENDU QU'**un soutien à temps partiel était déjà exécuté de septembre à juin par une ressource interne pour les activités de loisir et de vie communautaire;

**ATTENDU QUE** la direction générale recommande la création d'un poste temporaire à temps plein de technicien en loisir pour assumer les fonctions de coordination du camp de jour et de soutien aux activités de loisir et de vie communautaire;

**ATTENDU** un affichage de poste interne et externe,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de Mme Karine Pépin au poste de technicienne en loisir et autorise la directrice générale à signer un contrat de travail précisant les conditions de travail d'un poste temps plein de statut temporaire.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-149) Demande d'appui – Centre Femmes de Portneuf**

**ATTENDU QUE** la mission du CFP est d'améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes, notamment en matière de santé, de développement local, d'employabilité, de lutte contre la pauvreté et la lutte contre la violence envers elles;

**ATTENDU QUE** la totalité des activités offertes sont gratuites à toutes sans égard à la provenance, l'orientation sexuelle ou autres;

**ATTENDU QUE** l'organisme a déjà fait ses preuves en fonctionnant pendant (5) cinq années sans subvention récurrente;

**ATTENDU QUE** l'organisme a été reconnu au gala des bénévoles de Portneuf et a été récompensé à la soirée des bénévoles de Donnacona, comme ayant connu un développement exceptionnel en 2018,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil reconnaisse l'importance du Centre Femmes de Portneuf dans la région et appuie fortement sa mission.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-150) Dépôt d'une demande de Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf**

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Cap-Santé dépose le projet intitulé « Marché du Noël d'Antan » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 8000 \$.

**QUE** la Ville de Cap-Santé désigne madame Nancy Sirois à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

**QUE** la Ville de Cap-Santé s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 15 000 \$ (mise de fonds du promoteur).

**QUE** la Ville de Cap-Santé confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-151) Octroi de mandat – Intégration du débitmètre et du dosage au puits Bertrand**

**ATTENDU** la lettre datée du 27 mars 2019 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU QUE** dans cette lettre, le ministère demandait à la Ville de réaliser certains travaux correctifs en regard des cinq (5) résidences situées avant l'usine de traitement d'eau potable;

**ATTENDU** des demandes de prix réalisées conformément au règlement de gestion contractuelle actuellement en vigueur,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un mandat à Automatisation JRT pour l'intégration du débitmètre et du dosage au puits Bertrand pour un montant maximal de 3 900\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-152) Nomination des préposés à l'application des règlements municipaux**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution # 19-05-98 autorisant un projet pilote de service de patrouille en partenariat avec la Ville de Pont-Rouge;

**ATTENDU QUE** pour la validité des constats d'infractions qui seront émis par les patrouilleurs il y a lieu de les nommer;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'identifier les règlements applicables en vue d'émission de constats d'infractions,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil nomme les personnes mentionnées ci-dessous pour l'application des règlements #14-204, RMU-2016, RMU-2016-1 et/ou le futur règlement RMU-2019, à savoir;

- Mme Audrey-Maude Tapp
- Mme Anne-Marie St-Pierre
- M. Francis Bouchard
- M. Pierre-Luc Rouleau

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(19-06-153) Comptes payés du 14 mai au 9 juin 2019 et comptes à payer au 31 mai 2019**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil entérine les comptes payés du 14 mai au 9 juin 2019 pour un montant de 772 854,59 \$.

**QUE** ce Conseil entérine les comptes à payer au 31 mai 2019 pour un montant de 262 366,18 \$.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

*Nancy Sirois*  
Secrétaire-trésorière

**(19-06-154) Levée de la séance ordinaire à 20h30**

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud**

**QUE** la présente séance ordinaire soit levée.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

---

Michel Blackburn, Maire

---

Nancy Sirois, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière